



Maintien des seuils de TVA :

une nécessité pour nos petites entreprises... à l'exception du BTP !

Qui est concerné ?



1,4 Million d'entreprises.



Une utilité économique et sociale essentielle dans les villes de moins de 20 000 habitants.



Principaux secteurs : BTP, Services à la personne et Commerce de détail.

Un danger pour nos commerces ruraux et de proximité

De nombreux commerçants en zone rurale sont en franchise en base de TVA. Réduire la franchise en base de 87.500€ à 25.000€ ruinerait leur modèle économique.

Un risque pour toutes les petites entreprises, quel que soit leur régime

Entrepreneurs individuels, SARL, SAS,... la franchise en base concerne toutes les structures. Baisser les seuils, c'est remettre en cause une forme d'exercice qui est passée du stade du régime transitoire à celui d'un modèle entrepreneurial installé dans nos territoires.



MAIS UNE EXCEPTION POUR LE SECTEUR DU BÂTIMENT !

Dans le BTP, les seuils trop hauts favorisent une concurrence déloyale. Beaucoup d'acteurs profitent de la franchise de TVA pour casser les prix au détriment des entreprises établies.

Notre enquête révèle que, pour 90 % des entreprises du bâtiment soumises à la TVA, la concurrence des entreprises exonérées constitue une réelle menace pour leur activité.

C'est pourquoi nous demandons un seuil spécifique de 25 000 € pour le bâtiment !



Le SDI vous demande de soutenir les propositions suivantes :

37 500 € pour les prestations de services

87 500 € pour la vente de biens

25 000 € pour le bâtiment pour lutter contre la concurrence déloyale